

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures le Conseil Municipal de Saint-Pons-de-Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ARROUCHE, Maire.

Présents : André ARROUCHE, Delphine GAZEL, Cyril BOITTIER, Ghislaine COUSTAL, Sylvie VIDAL FABRE, Thomas FABRE, Pascale SEGONNE CATHALA, Jean-Luc GAZEL, Michel VIDAL, Viviane CAUQUIL PATURAL, Bruno GIRONA, Claude LAFON

Représentés : Josian CABROL par Jean-Luc GAZEL,
Laurent CHARRAS par Sylvie VIDAL FABRE,
Nadège MARTINEZ GIL par Bruno GIRONA

Absents : Mégane MOLINIER, Jacques SOULIGNAC, Stéphanie PEYRAS, Roxane CARLAC

Delphine GAZEL est élue secrétaire de séance à **l'unanimité**.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 19 février 2025 – **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Modification du Règlement de la cantine Municipale
- Rétrocession Campotel du Jaur

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

1- Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de **voter les taux d'imposition** pour l'année **2025**.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions et donc de fixer les taxes comme suit : « *la taxe d'habitation concerne les résidences secondaires* »

	Taux d'imposition de 2024	Taux d'imposition de 2025
Taxe Foncière Bâti (TFB)	43,61%	43,61%
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	107,02%	107,02%
Taxe d'habitation (TH)	11,75%	11,75%

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

2- Budget primitif Principal 2025

Monsieur le Maire précise que le **budget est voté** par le conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint-Pons n'est pas tenue d'un débat d'orientation budgétaire (uniquement pour les communes de plus de 3500 habitants).

Monsieur le Maire propose de voter le budget par chapitre et met le budget principal de l'exercice 2025 au vote. Monsieur le Maire présente le projet de budget qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	3 542 629,73€	3 542 629,73€
INVESTISSEMENT	2 363 786,07€	2 363 786,07€

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

3- Répartition des crédits votés aux comptes 6558, 657362 et 657364

Monsieur le Maire propose la répartition des contributions des comptes 6558, 657362 et 657364 comme suit :

Compte	Nature de dépense	Crédit voté	Montant attribué	Bénéficiaire
6558	Autres contributions obligatoires	25 058,58 €	25 058,58 €	Ecole privée Saint-Joseph
657362	Centre Communal d'Action Sociale CCAS	7 000,00 €	7 000,00 €	CCAS Saint-Pons de Thomières

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

4- Affectation des subventions sur crédit voté au compte 65748

Monsieur le Maire propose une répartition et demande au conseil d'en délibérer :

ASSOCIATION	Montant Subv. Fonctionnement	Montant Subv. Exceptionnelle
ALTERNATIVES 34220	160,00 €	- €
AIE CARAMBART	160,00 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	400,00 €	- €
AMIES ET AMIS DE LA CIGALE	160,00 €	
AMIS DE L'ORGUE	1 000,00 €	1 000,00 €
APEL (parents d'Elève St-Joseph)		850,00 €
ASCSP	800,00 €	- €
ASSOCIATION ŒUVRES SOCIALES MON OUSTAL	- €	1 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU JAUR	200,00 €	- €
ASSOCIATION LA TRUITE DU JAUR	250,00 €	
AVENIR ST PONS TENNIS	750,00 €	- €
BIBERON CLUB	1 500,00 €	- €
BADMINTON	200,00 €	- €
CPIE HL	- €	- €
COOP SCOLAIRE ECOLE MAT FRESCATIS	2 700,00€	- €
COOP SCOLAIRE ELEMENTAIRE FRESCATIS	2 660,00 €	- €
COMITE DES FETES "LES TAMAROUS"	7 000,00 €	
ETOILE SPORTIVE DU JAUR	1 200,00 €	- €
FAMILLES RURALES (Epicerie Solidaire)	200,00 €	- €
FNATH	160,00 €	- €
FOYER DE BRASSAC	600,00 €	- €
FRANCE ALZHEIMER	160,00 €	- €
FSE COLLEGE DU JAUR	160,00 €	
GASP	1 200,00 €	- €
GENEALOGIE ST PONAISE	160,00 €	- €

GROUPEMENT CYNEGETIQUE	300,00 €	- €
HARKIS SU PAYS SAINT PONAIS	160,00 €	- €
HARKIS DES HAUTS CANTONS	160,00 €	- €
LE JOYEUX COCHONNET	160,00 €	- €
LA DRALHA SAN PONESA	400,00 €	- €
LIGUE CONTRE LE CANCER	160,00 €	- €
MAISON DES LYCEENS LYC J BREL		600,00 €
OGECE ECOLE ST JOSEPH	1 000,00 €	- €
POUR LES PITCHOUNS DE FRESCATIS	500,00 €	- €
RESTOS DU CŒUR	400,00 €	- €
RETRO MECA	400,00 €	- €
SECOURS CATHOLIQUE	400,00 €	- €
SOUVENIR FRANCAIS	500,00 €	- €
SPELEO CLUB ST PONS	160,00 €	- €
TELE PONS	350,00 €	- €
THE O SCRAP	160,00 €	- €
UN PAU DE MAI	160,00 €	- €
UPSP	1 000,00 €	1 500,00 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

5- Demande de subventions d'investissements

Monsieur le maire propose au conseil de déposer des demandes de subventions pour l'opération suivante :

- Cathédrale – Travaux de relevage de l'Orgue classé au titre des monuments historiques:
DRAC, Département et Région

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

6- Appel d'offres du CDG 34 pour l'assurance couvrant les risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le Centre de Gestion de l'Hérault (CDG 34) a souscrit pour le compte de 312 collectivités et établissements publics du département, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques statutaires.

Ces contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2025, aussi, le CDG 34 va procéder à un appel d'offres en vue de leur renouvellement à compter du 1er janvier 2026 et pour une période de quatre ans.

La commune a l'opportunité de se joindre à cette démarche en confiant au CDG 34, le soin d'agir pour son compte.

Monsieur le Maire précise au conseil que donner mandat n'engage pas à souscrire, mais donne la possibilité à la commune d'obtenir une offre à laquelle elle pourra donner suite ou non.

Monsieur Le Maire propose au conseil de donner mandat au CDG 34

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

7- Tarifs Monuments sur concessions au Cimetière

Monsieur le Maire rappelle au conseil la procédure de reprise de concession mise en place par la commune et précise que l'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires et que le Conseil municipal a délibéré sur les tarifs de cessions de ces concessions par délibération en date du 19 février 2025,

Monsieur le Maire précise que sur certaines concessions reprises il existait des monuments funéraires et propose de fixer à 2 000 € le prix de la cession de ces monuments qui s'ajoute au prix de la concession.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

8- Demande d'adhésion de la communauté de communes du Minervois au Caroux à la compétence optionnelle « Gestion du fleuve Aude » du SMMAR. Compétence GeMAPI sur le fleuve Aude

Monsieur le maire précise au conseil :

- que le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, a validé la demande d'adhésion à la compétence optionnelle « Gestion du fleuve Aude » du SMMAR,
- que le Syndicat Mixte Aude Centre, adhérent au SMMAR, exerce la compétence GeMAPI pour le compte de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux sur les cours d'eau non domaniaux, soit seulement sur les affluents du fleuve Aude ;
- que l'exercice de la compétence relève aujourd'hui de la responsabilité de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux sur le fleuve Aude dans sa partie domaniale ;
- que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pourra transférer la compétence optionnelle « Gestion de la partie domaniale du fleuve Aude » au SMMAR dès lors que ce dernier aura procédé à son inscription au sein de ses statuts ;
- que l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée ;
- que l'avis du conseil municipal doit être donné dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la communauté de communes, passé ce délai l'avis étant réputé favorable ;

Monsieur le propose au Conseil municipal, de donner un avis favorable à l'adhésion à la carte de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour la compétence optionnelle « Gestion du fleuve Aude » au SMMAR.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

9- Campotel du Jaur

Monsieur le Maire

Rappelle :

- L'historique concernant la fin de l'exploitation et du fonctionnement du Campotel du Jaur par le délégataire « Familles rurales » engagé sur la gestion de cet équipement par une délégation de service public avec la Communauté de communes du Minervois au Caroux ;
- Les conditions de l'arrêt d'exploitation du site par « Familles rurales », jugées irrespectueuses des engagements prévus dans la DSP ;
- Que le conseil communautaire devra prendre une délibération afin de valider le principe de résiliation de la DSP signée avec l'association Familles Rurales pour la gestion du Campotel du Jaur ;
- Que le Conseil communautaire devra approuver le projet de protocole d'accord transactionnel valant résiliation du contrat de DSP signé en Février 2016 ;

- Par courrier du 24 Février dernier la commune de Saint-Pons de Thomières a indiqué à la communauté de communes le souhait de reprendre la gestion du Campotel du Jaur ;

Précise :

Que le Conseil Communautaire proposera dans sa séance du 10/04/2025 :

- De modifier l'intérêt communautaire pour enlever la gestion du Campotel de Saint Pons de Thomières.
- De valider la rétrocession du bien à la commune de Saint-Pons de Thomières dès la fin du contrat de DSP.

Au préalable, la commune de St Pons de Thomières doit délibérer afin de demander la rétrocession du bien à la commune de Saint-Pons de Thomières dès la fin du contrat de DSP.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter et de valider la demande de rétrocession et de ré-intégration du bien le Campotel du Jaur à la commune de Saint-Pons de Thomières auprès de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux en intégrant dans sa décision les considérants suivants :

- Rajouter au protocole d'accord transactionnel valant résiliation du contrat de DSP, la prise en compte de l'établissement d'un état des lieux entre les parties suivantes : Communauté de communes et Familles rurales en présence de la Commune de Saint-Pons de Thomières ;
- La reprise des quittances en cours (Taxe foncière, électricité, eau, et autres ...) par le délégataire de la DSP ; qu'il soit bien mentionné dans cet accord de résiliation, la considération de « faute » de la part du délégataire ;
- Demande à la Communauté de communes de prendre en charge les travaux d'entretien des plantations du site conformément à l'article 14 de la DSP (travaux d'élagage, d'abattage et plantations d'arbres à hautes tiges);

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

10 – Modification du règlement de la cantine Municipale

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le Règlement de la cantine municipale de l'Ecole Frescatis car il a été omis de prévoir le remboursement de trop payé sur le portail famille en cas de déménagement pour mutation ou changement d'école suite modification d'orientation.

Le nouveau règlement sera en vigueur à compter du **1er Mai 2025**.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur :

- Le projet d'agrandissement du cimetière toujours à l'étude ;
- La reprise de commerces par des jeunes St Ponais ;
- Le chantier solidaire du PLIE voté en Février ne se fera pas ; Le PLIE ayant annoncé un impact financier plus élevé que prévu ;
- La finalisation des travaux de la Grand rue prévue au 15 Mai (Peinture au sol, résine gravillonnée...) ;
- Intervention de l'Etablissement Public Foncier pour l'acquisition de l'immeuble rue du Barry pour le projet d'extension de la maison de santé ;
- La mise en place de réunions de quartier à partir du mois de Mai ;
- Convention avec Hérault Energies : Portage financier de la finalisation des travaux de rénovation du parc d'éclairage public de la commune ;

- Lancement de petits travaux de la Halle du Marché pour la réouverture à partir de la prochaine saison estivale pour la mise en place de marchés de producteurs, expositions artisanales, artistiques. Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique s'est tenue pour l'organisation de la saison ;
- Les travaux de voirie prévus sur différents secteurs de juin à octobre ;
- Une convention de mandat avec le groupement forestier de Courniou a été signée et des demandes de subventions vont être déposées sur l'appel à projet de la Région « desserte forestière » afin de réhabiliter la voirie communale sur la route du Banel et la desserte forestière jusqu'au col de soulage ;
- Rappel des cérémonies du Dimanche 27 avril et du Jeudi 08 mai ;
- Rappel de l'Orchestre symphonique prévu le Samedi 19 avril ;
- Opération Façade avec le PHLV : La commune envisage de participer sur l'enveloppe générale du dispositif afin d'apporter une aide supplémentaire ;
- Visite de la Gendarmerie le 09/04/2025 pour avancer sur le projet de création d'une nouvelle gendarmerie ;

Mme Pascale SEGONNE-CATHALA signale que l'éclairage public ne fonctionne pas en partie sur l'Avenue de Narbonne et demande s'il est possible de mettre en place une ligne blanche en continu sur une partie de la RD 907 secteur ponderach. Monsieur le Maire va se rapprocher des services du Département pour la signalisation horizontale et de notre prestataire éclairage public pour ce qui concerne le défaut d'éclairage.

Signalement de la laideur de l'OSB sur la vitrine de la boutique du Jaur. Monsieur le Maire se rapprochera des Domaines pour voir les possibilités d'y remédier.

M Bruno GIRONA signale que la voirie s'affaisse au niveau du Tabalou. Qu'il a été sollicité sur la réfection de la route du Banel. M GIRONA fait également état de son mécontentement concernant la situation de la gestion du Campotel du Jaur.

Mme Ghislaine COUSTAL donne des précisions sur la Cérémonie **de Commémoration des 80 ans de l'Armistice** prévue le Jeudi 8 Mai 2025.

En rappelant que la cérémonie aura lieu à 16h et sera suivie à 18h du Spectacle théâtre-musical « AmiE, Entends-tu ? » par la compagnie des « Fernande » à la Salle des Fêtes de Ponderach

Mme Sylvie VIDAL rappelle la date de la journée des déchets prévue le Jeudi 10 Avril RDV 8h45 et du Carnaval des Ecoles prévu à 14h.

Séance levée à 20 h 20

La secrétaire de séance,

Delphine GAZEL



Le Maire,




André ARROUCHE.